

NOUVELLES Conditions générales d'utilisation de la Carte de Fidélité ADS à partir du 01/04/2023

Objet de la Carte de Fidélité ADS

La société ADS, dont le siège social est situé 260 Cours Emile Zola à Villeurbanne, immatriculée au RCS de Lyon 966505422, a mis en place un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire d'une Carte dite de « Fidélité » (ci-après la « Carte »).

Ce programme permet au titulaire de la Carte de collecter des points fidélité et de bénéficier d'offres spéciales.

Les points fidélité ainsi collectés sont convertibles en bons de réduction appelés « Bon d'achat Fidélité » à valoir dans le Magasin.

Cette Carte n'est en aucun cas constitutive d'une carte de paiement.

Chaque titulaire de la Carte pourra consulter le solde de ses points fidélité sur le ticket de caisse ou à l'accueil du magasin.

Délivrance de la Carte de Fidélité ADS

La Carte est gratuite. Elle peut être obtenue auprès du Magasin, en remplissant le « Formulaire d'adhésion » disponible à l'accueil et sur le site www.ads-bricolage.fr :



Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent se voir remettre la Carte et en faire valoir les droits.

Utilisation frauduleuse de la Carte

Le titulaire de la Carte est responsable de l'utilisation de celle-ci.

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de Carte, entraînera de plein droit l'annulation de la Carte.

Les points fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

Changement d'adresse

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire au fonctionnement du programme et de la Carte de fidélité, devra être notifié dans les meilleurs délais au Magasin émetteur de la Carte ou par mail contact@ads-bricolage.fr. Le titulaire de la Carte garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les conséquences qui découleraient d'indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

ACQUISITION DES POINTS FIDELITE ET UTILISATION DES « BONS D'ACHAT FIDELITE »

Sur présentation de sa Carte, le titulaire se verra attribuer lors de son passage en caisse dans le Magasin, les points fidélité auxquels son achat donne droit en fonction du barème suivant, susceptible de variation :

1 € d'achat (arrondi à l'€ inférieur) = 1 point fidélité.

Les points attribués seront déduits en cas de retour ultérieur des achats et de remboursement de leur montant.

Dès que le titulaire de la Carte atteint le seuil de points fidélité affiché en Magasin (200 points), il cumule automatiquement lors de son passage en caisse un « Bon d'achat Fidélité » de 5€ valant bon de réduction, à utiliser dans le Magasin, en une seule fois, dans les 6 mois suivant son acquisition.

Les points fidélité obtenus au cours d'une année civile N (du 1er janvier au 31 décembre) sont valables jusqu'au terme de l'année civile N + 2 (ex : des points fidélité obtenus en octobre 2023 sont valables jusqu'au 31 décembre 2025). Chaque point fidélité doit être converti avant la fin de cette période, faute de quoi il serait définitivement perdu.

En cas de contestation, le dernier ticket établi fera foi pour déterminer le nombre de points fidélité convertibles en bons de réduction, sauf présentation par le titulaire de la Carte de justificatifs de paiement datés.

Conversion des points fidélité

Les points fidélité ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces ou faire l'objet d'un remboursement.

Ils ne peuvent pas non plus être transmis, échangés ou cédés.

Modification du programme

ADS se réserve le droit de mettre fin ou de modifier à tout moment le présent programme de fidélisation (règlements, conditions d'adhésion, offres...), sans avoir à motiver sa décision, et sous réserve d'en informer les titulaires de la Carte, actifs au cours des douze derniers mois, en respectant un préavis d'un mois.

Le Magasin se réserve le droit de modifier les barèmes d'acquisition standards et d'établir des barèmes ou forfaits spéciaux lors d'opérations promotionnelles, sous réserve d'en informer au préalable et par tout moyen, y compris affichage en magasin, les titulaires de la Carte.

En cas d'arrêt du programme, ADS accordera aux titulaires de la Carte la possibilité d'échanger les points fidélité acquis au jour de l'arrêt du programme, pendant un délai de 3 (trois) mois, dès lors qu'ils auront acquis un nombre de points fidélité suffisants. A défaut, les points fidélité seront définitivement perdus.

Informatique et liberté

Les informations recueillies par ADS font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le fonctionnement du programme de fidélisation. En souscrivant à la Carte, le titulaire consent à l'utilisation par ADS de ses données personnelles collectées au travers du « Formulaire d'adhésion ». Le titulaire de la Carte est informé que les données collectées, ainsi que les informations collectées via l'utilisation de la Carte lors de ses passages en caisse sont nécessaires pour bénéficier de la Carte et de ses avantages, et sont destinées à ADS. Les informations et les traitements automatisés ultérieurement effectués à partir des informations ainsi recueillies lors de chacun des passages en caisse du titulaire de la Carte (données relatives à ses achats), permettront à ADS de mieux le connaître.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire de la Carte bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données personnelles collectées le concernant.

Sauf opposition de la part du titulaire de la Carte, ADS pourra utiliser l'adresse de messagerie électronique et/ou le numéro de téléphone mobile pour adresser des messages portant sur les produits et services ADS. Le titulaire de la Carte peut s'y opposer, soit lors de son adhésion en cochant les cases correspondantes, soit ultérieurement en contactant ADS.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés par courrier adressé à ADS - Service Marketing Client 260 Cours Emile Zola – 69100 Villeurbanne ou directement dans le magasin émetteur de la Carte ou par mail : contact@ads-bricolage.fr.

Acceptation des conditions générales d'utilisation

Le titulaire de la Carte reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.